

DEPARTEMENT DU DOUBS  
**COMMUNE DE BANNANS**

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 58 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020  
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 A 19H00

Date de la convocation : 24 septembre 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire  
MM. Laurent CLAUDET, Fabien VIEILLE-MECET, Mme Maryse PAGNIER, Adjoint  
Mmes Corinne GARNIER, Jennifer BRESSAND, Conseillères Municipales

Excusés : MM. Claude DUSSOUILLEZ, et Hervé DECREUSE Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

**Ordre du jour de la séance n° 58 :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance n° 57 du 30 août 2019**

**2. Administration générale**

- Secrétariat de mairie
- Grenke : Désaccord sur les paiements (suite)

**3. Urbanisme :**

- Discussion avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)
- Points divers

**4. Jeunesse, sports et vie associative :**

- Jeux d'enfants : devis d'AMC

**5. Bâtiments, cimetière**

- Eglise : Point des travaux

**6. Eau et assainissement**

- Transfert de la compétence eau : Problème de la relève des compteurs en novembre.

**7. Environnement, milieux naturels**

- Travaux du Gouterot + point des fontaines
- Ajustement des limites Natura 2000 : Rencontre avec Camille Barbaz

**8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement**

- Travaux de peinture au sol : Réponse de M. Coulet du STA

**9. Bois et forêts**

- Règlement des boisements : 7 membres à élire
- Vente aux habitants

**10. Informations diverses**

### **1. Approbation du compte rendu de la séance n° 57 du 30 août 2019**

Sans observation, le compte rendu est approuvé.

### **2. Administration générale**

- Secrétariat de mairie

Laura Beilhartz a annoncé à L. Girod et L. Claudet que compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions, elle n'est pas certaine de souhaiter le renouvellement de son contrat se terminant le 27 octobre.

Il appartient aux élus de tenir compte de cette information.

- Arrêtés de délégation.

Par courrier reçu le 9 septembre, la Sous-préfecture nous a informés du manque de précisions et de détails indiqués dans les arrêtés de délégations aux adjoints pris le 8 juillet à l'occasion de l'élection du maire et des adjoints. Le maire indique que les arrêtés qu'il a pris étaient pourtant strictement identiques quant à la forme à ceux pris en début de mandat et même à ceux de novembre 2018. Cependant, des précisions complémentaires devront être apportées à ces arrêtés.

- Fonds de concours

Comme chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération pour permettre à la CFD de nous verser les fonds de concours d'un montant total de 34.358,39 € réparti en :

Fiscalité entreprises = 7.270,61 € et fiscalité ménages = 27.087,78 €

- Grenke : Désaccord sur les paiements (suite)

Le maire informe de la réception d'un avis d'échéance au 01/10/2019 de 322,45 €.

Il précise qu'il a informé la Société Grenke du caractère injustifié de ce document puisque la commune s'est acquittée de l'ensemble des paiements. Par ailleurs, Grenke continue de nous réclamer 999,60 €, somme également injustifiée. Le nombre élevé d'interlocuteurs Grenke complique singulièrement la situation. Il sera peut être nécessaire d'avoir recours à un avocat tant le problème semble complexe.

### **3. Urbanisme :**

- Discussion avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)

F. Vieille-Mecet qui suit ce dossier explique qu'il est nécessaire de prévoir une réunion spécifique pour bien prendre en compte toutes les données concernant le fonctionnement et l'aménagement de l'entrée de village ainsi qu'une réflexion sur la constructibilité éventuelle d'un terrain acquis par la commune via l'EPF. Une demande de certificat d'urbanisme sera adressée à la DDT.

- Points divers

Compte tenu du PLUI en cours d'élaboration, la CFD demande aux communes membres de mentionner obligatoirement la formule suivante sur toutes les demandes de CU (CUa et CUb) :

*« Un PLUI est en cours d'élaboration sur le territoire de la CFD et donc sur la commune de Bannans.  
Un sursis à statuer pourra être légalement opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme  
et aux déclarations préalables ultérieures ».*

### **4. Jeunesse, sports et vie associative :**

- Jeux d'enfants : devis d'AMC

Suite à la visite de Mme Coron, la société AMC nous a adressé un devis portant sur la rénovation de l'aire de jeux pour un montant de 6.364 € HT. Un second devis pour la réfection des sols s'élève à 9.244 € HT. Les élus dans un premier temps pensent que la rénovation des jeux est prioritaire.

Cependant, ils considèrent que le prix lié à la main d'œuvre → 4.665 € est particulièrement élevé puisqu'il représente les ¾ du prix total. Il est décidé de demander au fournisseur de revoir son prix.

## **5. Bâtiments, cimetière**

- Eglise : Point des travaux

L'entreprise Pateu Robert travaille actuellement sur le côté nord-ouest de l'église. Une inspection approfondie de l'état des pierres a mis en évidence une dégradation plus importante que celle imaginée au départ : Il est nécessaire de réapprovisionner 6 m<sup>3</sup> de pierres pour remplacer celles qui sont défectueuses.

Les portes ont été rénovées et sont désormais remises en place, il reste à réaliser la peinture des faces intérieures et à équiper la porte centrale d'une serrure en cohérence avec le style de la porte.

Un point concernant quelques aspects sécurité à l'intérieur de l'église a été fait avec le menuisier d'art pour consolider sommairement la char et interdire l'accès à l'escalier ainsi que refixer un panneau latéral à gauche du chœur → Ces travaux sont prévus la semaine prochaine:

## **6. Eau et assainissement**

- Transfert de la compétence eau : Problème de la relève des compteurs en novembre.

Bien que les élus de Bannans se soient opposés au transfert de la compétence eau à la CFD, nous n'avons pas le choix et sommes contraints de respecter un plan d'actions pour réaliser dans les temps ce transfert.

Compte tenu des délais administratifs, il est nécessaire de relever les compteurs d'eau mi-novembre afin de garantir que les recettes de la vente d'eau seront bien perçues dans la trésorerie communale.

Si nous procédions comme à l'habitude c'est-à-dire en relevant les compteurs en fin d'année, les recettes iraient obligatoirement alimenter les finances de la CFD.

## **7. Environnement, milieux naturels**

- Travaux du Gouterot + point des fontaines

Les travaux de reméandrement du Gouterot se poursuivent. Son lit sera à la fois plus étroit et moins profond, cela permettra de garantir le bon état de toute la zone humide. Par ailleurs, un devis a été demandé à une société spécialisée pour connaître le coût de la mise en circuit fermé des fontaines.

- Ajustement des limites Natura 2000 : Rencontre avec Camille Barbaz

Nous attendons toujours un rendez-vous avec Camille Barbaz...

## **8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement**

- Travaux de peinture au sol : Réponse de M. Coulet du STA

M. Coulet n'a toujours pas répondu à nos questions : Nous allons le relancer.

L'entreprise Markosol spécialisée dans les travaux de peinture sur les routes a été contactée.

En fonction de la météo, ils essaieront de trouver un créneau pour faire le plus urgent courant octobre sachant que leur charge de travail est déjà très importante.

## **9. Bois et forêts**

- Règlement des boisements : 7 membres à élire

L. Claudet a rencontré 7 personnes correspondant aux critères recherchés qui ont accepté de faire partie de cette commission. A l'unanimité des présents, ces 7 personnes sont élues pour composer la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) qui sera chargée d'établir le règlement des boisements.

- Vente aux habitants

Le technicien forestier en charge de notre territoire nous a annoncé que 34 stères de feuillus seront proposés à la vente aux particuliers sous forme de soumissions.

Les personnes intéressées devront déposer leurs offres en mairie avant lundi 7 octobre – 12h

## 10. Informations diverses

- Enedis

Les contrôles d'Enedis sur nos installations ont identifié des sites où la puissance souscrite est inférieure à la puissance appelée (hors allumage). Enedis a transmis ces informations à EDF afin de lui demander de réaliser à compter du mois d'octobre les augmentions de puissance nécessaires afin que les puissances appelées et souscrites soient identiques.

- Travaux au stade de foot.

Le maire de Bulle a annoncé qu'il allait nous demander de régler notre part pour l'éclairage du stade soit : 11.128,72 €. Nous attendons qu'il nous adresse le titre de paiement.

D'autre part, il demande si Bannans veut bien participer aux travaux d'aménagement du terrain situé derrière les vestiaires. Le montant par commune est de 9.500 € environ. Il a également proposé de couvrir partiellement le terrain de boules : coût → environ 6.000 €.

Pour ces 2 dernières propositions, les élus souhaitent une réflexion plus approfondie.

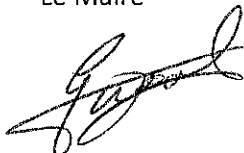
- Réservation de la salle d'animation par l'école maternelle.

Mme Roveretto, directrice de l'école maternelle a demandé de pouvoir utiliser la salle d'animation pendant la semaine du 17 au 21 février pour leur projet de l'année "Arts et couleurs".

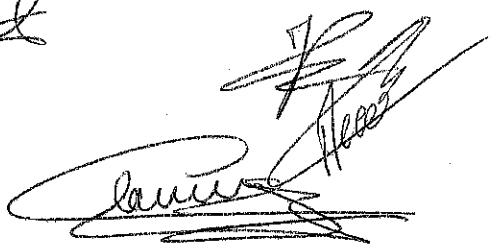
Bien entendu, la commune répond positivement à cette demande. La semaine en question étant l'une des plus froides de l'année, nous demanderont aux institutrices qu'elles vérifient bien que les radiateurs soient baissés en température en fin de journée afin de limiter la consommation électrique.

La séance est levée à 21h20

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers municipaux

